B) LES MAUVAIS ARGUMENTS DU PATRONAT.

A la réduction du temps de travail, le patronat et le gouvernement opposent 2 types d'arguments :
— la réduction du temps de travail n'est pas possible : elle réduirait la production; elle alourdirait les charges salariales; elle compromettrait la situation financière de nos entreprises; elle relancerait l'inflation et briserait notre compétitivité extérieure. Bref, elle se retournerait contre les travailleurs. Elle n'est donc pas ''sociale''!

— les travailleurs eux-mêmes préfèrent gagner plus que travailler moins : les enquêtes le prouve sauf une, et encore il s'agit d'un cas exceptionnel puisqu'il concerne Renault...! Voyons de plus près, ces deux types d'arguments.

1. COMMENT LES PATRONS S'Y RETROUVENT.

Pour étayer le premier raisonnement, de nombreux instituts et le commissariat au plan ont effectué divers travaux. Il ressort de ces travaux trois résultats principaux : 1) La réduction du temps de travail conduirait à une réduction de la production. 2) Cette réduction ne serait pas proportionnelle à la réduction du temps de travail. 3) Ce faisant elle signifirait alourdissement des charges salariales des entreprises si le salaire était maintenu malgré la réduction du temps de travail.

Voyons les deux premiers résultats. La réduction du temps de travail affecte les heures suplémentaires, heures pendant lesquelles l'ouvrier parce que fatigué, est moins efficace. La réduction du temps de travail conduit donc à une supression de la production pendant les heures supplémentaires, production inférieure à la ''normale''. Mieux, dans la mesure où l'ouvrier travaillerait moins, on peut penser, disent nos enquêteurs, que sa productivité s'améliorerait même pendant les huit premières heures. Au total, la suppression de la 9è heure n'entrainerait qu'une baisse de 45% de la production horaire.

Là où le problème de vient intéressant c'est lorsque nos enquêteurs remarquent que si l'entreprise modifie ses équipements, en achète de plus efficaces cette réduction de la production diminue encore. Une enquête a été effectuée sur une serie d'entreprises qui avaient réduit les horaires de travail. Un an après cette réduction, la réduction correspondante n'était que de 35% en moyenne : 14% pour les grosses entreprises